



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **11 juin 2020**

Compte rendu affiché le **17 juin 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **5 juin 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Eliane DA COSTA à Christine BERTIN  
Virginie COMTE à Matthieu FISCHER  
Jean-Michel DIDION à Stéphane BERTIN  
Pierre BARNEOUD à Kaoutar DAHOUM  
Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ  
Batoul HACHANI à Ahmed CHEKHAB  
Nawelle CHHIB à Nordine GASMI  
Christiane PERRET FEIBEL à Hélène GEOFFROY**

Membres absents :

**Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Nadia NEZZAR,  
Mourad BEN DRISS, Bernard GENIN**

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V\_DEL\_200611\_29-DE

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Objet :

-----

Acquisition de parcelles Avenue Dimitrov  
auprès de Lyon Métropole Habitat

V\_DEL\_200611\_29

# Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V\_DEL\_200611\_29-DE

Le plan local d'urbanisme de la Métropole de Lyon (PLU-H), approuvé le 13 mai 2019, renforce les outils de protection, de valorisation et de développement de la nature en ville et entend ainsi créer les conditions d'un développement urbain durable de nos territoires.

Sur Vaulx-en-Velin, cette volonté, portée par la Ville, s'est notamment opérée par la sanctuarisation de certains parcs urbains à travers leur classement en zone UL (zonage de parcs urbains ouverts au public). C'est le cas des grands parcs urbains comme le jardin de la Paix et des Libertés, le parc Elsa Triolet ou le parc François Mitterrand.

Plusieurs parcelles privées, attenantes au parc François Mitterrand, et faisant partie de son fonctionnement récréatif, ont également fait l'objet d'un classement en zonage UL.

Ainsi, 2 parcelles sises, avenue Dimitrov, cadastrées BE 511 et BE 553, d'une superficie totale de 1468m<sup>2</sup> propriétés de LYON METROPOLE HABITAT (LMH) ont été classées en zone UL, et se trouvent, de fait, inconstructibles.

Aussi, par courrier du 11 juillet 2019, LMH a proposé à la Ville d'acquérir ces 2 parcelles au motif que leur fonctionnement se fait de manière intégrée au parc public adossé d'une part, et au motif que LMH n'a pas vocation à gérer des zones de parcs d'autre part.

L'intégration de ces parcelles dans le domaine public communal présente un intérêt au titre de l'aménagement du parc François Mitterrand et permettra, plus largement, de renforcer la vocation de cœur de quartier et de « poumon vert » de ce parc, traduisant ainsi dans les faits la volonté développée par le PLU-h. Elle permettra aussi de compléter le réaménagement des quartiers est de l'ancienne ZUP.

La Ville a donc, par courrier en date du 21 octobre 2019, validé le principe d'une acquisition à l'euro symbolique.

Par courrier en date du 04 mars 2020 LMH accepte le principe d'une cession à l'euro symbolique de ces 2 parcelles au bénéfice de la Ville.

## **En conséquence, je vous propose :**

► d'approuver l'acquisition par la Ville des 2 parcelles situées avenue Dimitrov, cadastrée BE 511 et BE 553, d'une contenance de 1468 m<sup>2</sup>, appartenant à LYON METROPOLE HABITAT pour un montant de 1€, auquel s'ajoutent les frais relatifs à ces acquisitions ;

► d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents, avec LYON METROPOLE HABITAT, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne .

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/06/2020  
Reçu en préfecture le 18/06/2020  
Affiché le   
ID : 069-216902569-20200611-V\_DEL\_200611\_29-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** l'article L2241-1 du CGCT relatif à la gestion des biens effectués par la commune ;

**Considérant** le souhait de la Ville de protéger et de renforcer les espaces de nature en zone urbaine par la création, l'extension et la mise en valeur de parcs urbains, et son souhait de valoriser le Parc François Mitterrand, poumon vert du quartier de Vernay-Verchères ;

**Considérant** la proposition de LYON METROPOLE HABITAT, en date du 04 mars 2020, validant le principe d'une cession à la Ville de Vaulx-en-Velin des parcelles BE 511 et BE 553, sises avenue Dimitrov, à l'euro symbolique ;

**Considérant** la saisine facultative, en date du 12 août 2019, et l'avis rendu par le service des Domaines le 21 octobre 2019 ;

**Entendu** le rapport présenté le 11 juin 2020 par Monsieur Stéphane Gomez , 4<sup>ème</sup> adjoint délégué à la politique de la Ville, à l'urbanisme, aux déplacements urbains, aux grandes écoles et à l'économie ;

**Après avoir délibéré, décide :**

► d'approuver l'acquisition par la Ville des 2 parcelles situées avenue Dimitrov, cadastrée BE 511 et BE 553, d'une contenance de 1468 m<sup>2</sup>, appartenant à LYON METROPOLE HABITAT pour un montant de 1€, auquel s'ajoutent les frais relatifs à ces acquisitions ;

► d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents, avec LYON METROPOLE HABITAT, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne .

<b>Nombre de suffrages exprimés : 38</b>
Votes Pour : 38
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juin 2020 et signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,**

**Madame la Maire,**

**Hélène GEOFFROY**



